Royaume Du Maroc Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Direction des Nations Unies et des Organisations Internationales الْمَلَحَىٰ لِلْغَرِيعَ فَنَلْ تَوْلَيْهُ فَحِكَ لِلْمُلَجَّيِنَ ولِلنَّعَلِقِينَ ولِلنَّعَلِقِينَ

> لايرية الائمم المتحاة والبنصات الدولية

> > 10.3 SEP. 2012

A Monsieur le Ministre

NAM OU MNA?

Objet : Rapport sur le 16^{ème} Sommet du Mouvement des Pays Non-alignés. Téhéran, 26 au 31 Aout 2012.

J'ai l'honneur de vous informer que le 16^{ème} Sommet des Pays Non-Alignès à eu lieu à Téhéran du 26 au 31 Aout 2012, sous la thématique «la paix durable à travers une gouvernance/mondiale commune», Le Sommet, qui a été précédé par une réunion des Ministres des Affaires Etrangères et une réunion des hauts fonctionnaires à a adopté un document final ayant trait aux questions multilatérales d'ordre politique, économique, social et humanitaire.

Ce 16 cm Sommet, qui a été marqué par la participation de M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies et du Président de l'Assemblée Générale de l'ONU, a connu la participation de 18 présidents, 4 vice présidents, 6 premiers ministres, 6 envoyés spéciaux de chefs d'Etat, 45 ministres des Affaires Etrangères. D'autres pays ont été représentés à ce Sommet par des vice Ministres des Affaires Etrangères ou par leurs Représentants permanents à New York. Le Sommet a connu également la participation de 9 pays et 7 organisations ayant le statut d'observateurs, ainsi que 7 pays et 8 organisations internationales et régionales invités.

Dès son arrivée à Téhéran, la délégation marocaine a contacté Le Ministre des Affaires Etrangères Iranien pour lui faire comprendre que le Maroc cherche à contribuer positivement pour la réussite du Sommet V et qu'il n'acceptera, en aucun cas, la participation ou l'invitation des représentants de la pseudo RASD à cette réunion. En réaction, le MAE a confirmé que la pseudo RASD n'a pas été invitée et que ce Sommet est ouvert uniquement aux pays membres du NAM et des Nations Unies.

L'objectif de la délégation marocaine, qui a été conduite par M. Youssef Armani, Ministre Délégué aux Affaires Etrangères et à la Coopération, étant de préserver les acquis du Maroc, notamment le maintien verbalim des paragraphes du document des Conférences du NAM sur la question du Sahara marocain, pour que le mouvement continue à être en phase avec les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU, ainsi que d'endosser par le sommet les initiatives du Maroc aux Nations Unies telles qu'elles ont été adoptées par les conférences ministérielles.

I- Débat interactif sur « la paix durable à travers une gouvernance mondiale commune » :

A - Segment Ministériel :

- Le Maroc a démontré que seul un modèle de gouvernance cohérent et rénové est à même d'apporter des solutions intégrées aux problèmes auxquels le monde fait face aujourd'hui;
- Les défis affectant la paix et la stabilité mondiales ne sont plus liés aux seuls conflits armés ou la menace terroriste, mais ont désormais des origines économiques, sociales et environnementales;
- La réforme de la gouvernance mondiale doit consacrer le choix du multilatéralisme et de la coordination internationale comme seule voie pour gérer les affaires internationales ;
- L'architecture actuelle de la gouvernance mondiale est appelée à s'adapter aux nouvelles mutations internationales afin de bâtir un monde prospère, harmonieux, juste et équitable;

- les initiatives de réforme doivent privilégier le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'institution fédératrice et cadre fondamental de l'action collective pour relever les défis liés à la réalisation du développement humain;
- L'aboutissement de tout projet de réforme de gouvernance mondiale demeure lié à l'association des Pays en Développement au processus de prise des décisions concernant la politique économique et financière mondiale et l'implication de nouveaux acteurs tels que le secteur privé et la société civile;
- L'intégration des structures futures de la gouvernance mondiale exige beaucoup de créativité et de puiser dans les principes fondateurs du Mouvement des Non Alignés, notamment celui de la solidarité, pour renouveler l'engagement des pays membres pour la coopération et le développement;
- Le Maroc appelle à une nouvelle dynamique interne, pour faire des structures du Mouvement un incubateur d'idées innovantes et d'initiatives visant, particulièrement, à consolider la Coopération Sud Sud, couvrant les domaines du commerce, des finances, d'investissement ainsi que les transferts de connaissance, de compétences et d'expertise technique entre les nations en développement.

B -Segment du Sommet

- Le Maroc a souligné l'importance de la mise en place de nouveaux mécanismes et approches pour promouvoir le développement notamment dans sa dimension humaine, le but étant la création de partenariats pour le développement, la coopération et la sécurité;
- Le principal défi pour le système politique mondial est désormais lié à une véritable démocratisation à travers l'implication de tous les acteurs concernés et l'adoption d'une approche participative dans la prise de décisions internationales, et ce à travers une teprésentativité équilibrée au sein des sphères de décision au niveau international;
- le Royaume considère le MNA comme acteur principal sur le plan international à même de déployer les efforts nécessaires et développer des initiatives innovantes pour promouvoir la paix dans le monde;
- La nouvelle constitution du Royaume, approuvée par référendum, a traduit la grande cohésion unissant toutes les composantes du peuple marocain, en introduisant de nouvelles réformes tendant au renforcement de l'indépendance de la justice et à la consécration des principes de la reddition des comptes et de la bonne gouvernance;
- Le Royaume a appelé les membres du Mouvement à dépasser les divergences et mettre en place des politiques à même de promouvoir la paix et la prospérité; afin de relever les défis que le monde affronte aujourd'hui liés notamment aux répercussions de la crise financière internationale et du changement climatique.

S'agissant de la question du Sahara, L'Algéric, à la différence des conférences précédentes du MNA, s'est limitée dans sa déclaration au Sommet à souligner « sa position constante au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et son soutien au Secrétaire Général des Nations Unies et à son Envoyé Personnel M.Christophe Ross pour une solution globale et juste Xde la question du Sahara occidental conformément au Droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies».

Le Maroc X a saisi cette occasion pour rappeler dans son discours X les X paramètres fondamentaux ci- après, du règlement du différend sur la question du Sahara X tels que consignés dans les dernières résolutions du Conseil de sécurité:

- 1- la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie marocaine qui a été qualifiée de séricuse et crédible;
- 2- L'impératif de l'implication des Etats de la région et de coopérer davantage les uns avec les autres et avec les Nations Unies pour parvenir, à travers la négociation, à une solution politique mutuellement acceptable;
- 3- L'esprit de compromis et de réalisme sont indispensable pour assurer le succès des négociations.

II-Rencontres bilatérales de Monsieur le Ministre Délégué/ Promotion de la Candidature du Maroc au Conseil des Droits de l'Homme :

En marge de sa participation au 16^{ente} Sommet des Non Alignés et dans le cadre de la campagne de promotion de la candidature du Maroc au Conseil des Droits de l'Homme, Monsieur le Ministre Délégué, a tenu des rencontres bilatérales avec les Ministres des Affaires Etrangères des pays suivants : Niger, Zambie, Mali, Tchad, Cote d'Ivoire, et Ghana.

Outre la promotion et le soutien à la candidature du Maroc au Conseil des Droits de l'Homme, les entretiens de M. le Ministre Délégaé avec les chefs de diplomatie des pays précités ont porté sur les moyens de consolider davantage les relations bilatérales et de les développer dans les divers domaines, notamment économique.

Il a évoqué avec ses interlocuteurs les actions que déploie le Royaume en vue de raffermir les liens de coopération avec ces pays africains, particulièrement dans les domaines de formation des étudiants, de développement et de migration, ainsi que sur les possibilités offertes pour leur permettre de tirer profit de l'expérience marocaine dans divers secteurs.

Le Ministre Délégué a eu également une entrevue avec le chef de la diplomatie de la République Dominicaine, portant sur les voies de diversifier et d'élargir la coopération économique bilatérale.

5- Appréciations générales:

- L'Iran a tenu sa promesse en évitant toute confrontation durant les travaux du Sommet. Néanmoins, le Maroc a protesté contre la présence sans badge, en dehors des travaux du la réunion des MAE, du dénommé « Bissat », soit disant Ministre délégué de la RASD en charge de l'Amérique latine. A cet égard, l'Ambassadeur Directeur de la région MENA au Ministère iranien des Affaires Etrangères a confirmé à la délégation marocaine que cette personne n'a pas été invitée, à moins qu'elle fasse partic de la délégation algérienne. Le dénommé « Bissat » a par la suite disparu, durant les travaux du Sommet, du parage de la réunion;
- Les paragraphes sur le Sahara marocain n'ont pas fait l'objet d'aucun débat et ont été reconduit dans le sens des dernières résolutions du Conseil de sécurité;
- Aucune délégation n'a cité la question du Sahara au segment Ministériel. Seule L'Algérie et la Namibie ont consacré des passages dans leurs discours à la réunion au Sommet à la question nationale. Le passage sur le Sahara du discours de l'Algérie a été plus "Aff que celui de la Namibie (qui a souligne l'occupation du Maroc du Sahara occidental sans mentionner y les prétendues violations des droits de l'homme.
- Le Maroc a saisi cette occasion pour expliciter, pour la première fois, aux pays membres du NAM, les paramètres des résolutions du Conseil de sécurité sur les quelles devrait se fonder la solution politique du différend régional de la question du Sahara;
- L'interaction positive du Maroc vaussi bien à la réunion Ministérielle qu'au Sommet dans le cadre du débat interactif a été largement appréciée par plusieurs délégations en raison de la consistance des interventions du Maroc et la valeur ajoutée des propositions soumises ;
- La délégation marocaine a été active aussi bien au comité politique qu'économique, en jouant le rôle d'élément de compromis, au sujet des propositions qui n'ont pas accueilli l'unanimité;
- Les paragraphes introduits par le Maroc dans le document final de la conférence Ministérielle de Bali, et de Sharam El Sheik portant sur x ses initiatives à New York (résolution sur l'ombudsman) et à Genève (Résolution sur la déclaration des Nations Unies sur la formation et l'éducation en matière des droits de l'homme), à Marrakech X (résolution du Maroc sur la prévention de la cotruption) ont été endossés par le Sommet de Téhéran;
- La Déclaration de Téhéran conforte la position du Maroc, dans la mesure où elle a souligné, à deux reprises, l'égalité souveraine des Etats ainsi que le respect de l'intégrité territoriale et la non ingérence dans les affaires intérieures des pays;

- L'Iran a réussi à faire endosser par le Sommet le respect de son droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et la nécessité de conclure une convention sur le désarmement nucléaire;
- L'Iran a réussi également à faire référence, dans « la condamnation de toutes les formes et manifestations du terrorisme », aux chercheurs scientifiques iraniens qui ont fait l'objet d'assassinats terroristes;
- La présidence iranienne a échoué de faire passer une décision pour la mise en place d'un secrétariat du MNA, mais il est important de relever que la Déclaration de Téhéran souligne que « les Non-Alignés doivent examiner la possibilité de créer un mécanisme nécessaire pour assurer le suivi de ses décisions »;
- La Syrie, qui a été critiquée par plusieurs délégations, a été, encore une fois isolée, et n'a trouvé ni soutien, ni parrain, mise à part l'appui de la présidence iranienne qui a mobilisé tous ses efforts pour qu'aucune condamnation ne soit consignée dans la Déclaration de Téhéran.